



COMMUNE DE

SAINT APOLLINAIRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS

BUDGETAIRES 2025

Sommaire

I	LES ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025	2
	ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025	2
	LES PREVISIONS MACRO-ECONOMIQUES DE LA FRANCE POUR 2025	3
	LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES POUR 2025	3
II	SITUATION FINANCIERE DE SAINT-APOLLINAIRE	5
	ANALYSE DE LA RETROSPECTIVE	6
III	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025	7
	LES PREVISIONS D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT POUR 2025	7
	LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2025	10

L'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les dix semaines qui précèdent le vote du budget. Le débat d'orientations budgétaires constitue une formalité substantielle au vote du budget et est une condition au respect du droit d'information des élus.

Le débat d'orientation budgétaire doit s'effectuer sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article D.2312-3 du CGCT prévoit que le rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ;
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et recettes, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisations de programme ;
- les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de la dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

I LES ELEMENTS DE CONTEXTE MACROECONOMIQUE ET DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

La préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte politique particulier. Toutes les prévisions ont été basées sur les mesures du PLF 2025. Le PLF 2025 n'a pas été adopté suite au vote de la motion de censure début décembre 2024. Ces projections seront susceptibles d'être adaptées en fonction de la loi de finances 2025.

ORIENTATIONS GENERALES ET EQUILIBRE BUDGETAIRE DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2025

En 2024, le déficit budgétaire de l'Etat atteint 6,1 % du PIB.

Le ratio de dépense publique (hors crédits d'impôts) se situera à 56,4 % en 2025.

PLF amendé (% PIB)	Exécution 2023	Révisé 2024	Cible 2025
Solde public	-5,5	-6,1	-5,0
Dépense publique (hors crédits d'impôts)	56,4	56,8	56,4
Taux de prélèvements obligatoires	43,2	42,8	43,6
Ratio de dette publique	109,9	112,9	114,7

En l'absence de mesures, le déficit public atteindrait environ 7 % du PIB en 2025. Cette tendance défavorable résulte :

- de recettes de prélèvements obligatoires moins dynamiques que l'activité,
- de la hausse de la charge de la dette (remontée des taux d'intérêt)
- des dépenses de prestations vieillesse (revalorisation /sur l'inflation passée)

- de hausse des dépenses de santé et de prestations vieillesse (vieillesse démographique,
- de dépenses dynamiques des différentes administrations, souvent liées aux investissements s'agissant des collectivités locales.

Le PLF 2025 a pour objectif de ramener le déficit à 5% en 2025 et prévoit, notamment un effort de 60 milliards d'euros, pour renouer avec une trajectoire budgétaire soutenable, qui préserve les conditions de financement et permette à terme de stabiliser, puis de réduire l'endettement.

Les collectivités territoriales devraient être associées aux efforts de maîtrise du déficit public. Cette contribution passera par différentes mesures (prélèvements ciblés sur les plus grandes collectivités qui permettront une mise en réserve de fonds en 2025, et le renforcement à partir de 2026 des mécanismes locaux de précaution et de péréquation au bénéfice des collectivités les plus en difficulté)

Répartition des moindres dépenses

Collectivités

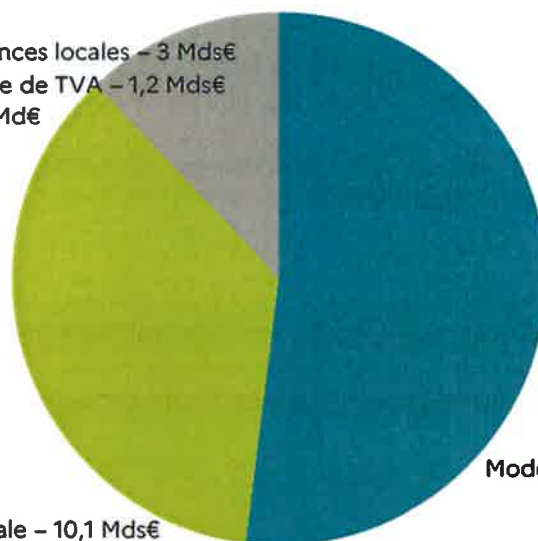
12%

Fonds de résilience des finances locales – 3 Mds€
Ecrêtement de la dynamique de TVA – 1,2 Mds€
Réduction du FCTVA – 0,8 Md€

Protection sociale

36%

Freinage de la dépense sociale – 10,1 Mds€
Réduction des dépenses socio-fiscales profitant aux entreprises – 4,7 Mds€



État

52%

Modération des dépenses par lettres plafonds – 15 Mds€
Modération des dépenses par voie d'amendement – 5 Mds€
Mesures complémentaires concernant les opérateurs – 1,5 Mds€

LES PREVISIONS MACRO-ECONOMIQUES DE LA FRANCE POUR 2025

La prévision de croissance de l'activité est à + 1,1% pour 2025.

LES MESURES CONCERNANT LES COLLECTIVITES POUR 2025

Deux modifications d'ampleur sur le FCTVA apportées par l'article 30 du PLF 2025 :

- **Baisse du taux de FCTVA à partir du 1^{er} janvier 2025.** Il s'établirait à **14,85%** contre 16,404% actuellement. Pour les communes qui perçoivent le FCTVA en décalage, il faudra établir le nouveau taux de 14,85% sur les dépenses d'investissement 2023 si perception du FCTVA en N+2, et en 2024 si perception du FCTVA en N+1.

- Un recentrage sur les dépenses d'investissement. Ceci impliquera la **fin de l'éligibilité au FCTVA des dépenses de fonctionnement**. Les dépenses de fonctionnement jusque-là éligibles (dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, et informatique en nuage) seront ainsi exclues de la base de calcul.

La hausse du taux de cotisation patronale à la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Elle s'inscrit dans le cadre du PLF 2025 ainsi que dans celui du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025 (art.11).

Il est envisagé une augmentation progressive des taux de cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 2025 à 2027, avec une **hausse de 4 points chaque année**.

Ainsi, si l'ensemble de ces hausses successives étaient mises en œuvre, le taux de cotisation employeur à la CNRACL serait supérieur de 12 points à son niveau actuel. Les conséquences budgétaires potentielles sont donc particulièrement significatives sur les charges de personnel des collectivités (chapitre 012), et ce, dès l'année 2025.

La revalorisation des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives servant de base aux impôts directs locaux est estimé à **1,7 %** selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), constaté fin novembre.

Les valeurs locatives des locaux d'habitation, qui déterminent les montants des taxes foncières, augmenteront de **1,7 % en 2025**.

Les emprunts

La banque centrale européenne a augmenté les taux en 2023-2024 impactant gravement la charge de la dette française.

Le contexte politique actuel laisse planer une incertitude sur les niveaux de taux pour 2025.

II SITUATION FINANCIERE DE SAINT-APOLLINAIRE

Evolution de la situation financière (en €)

			Estimation
COMPTES ADMINISTRATIFS	2022	2023	2024
Impôts et taxes (sauf 731)	1 908 960	1 853 148	1 842 881,00
Fiscalité locale (731)	4 325 599	4 675 641	4 872 854,94
Dotations et participations (74)	1 250 409	1 324 224	1 186 323,23
Autres recettes d'exploitation	789 544	1 319 848	826 155,01
Total recettes réelles fonctionnement	8 274 512	9 172 861	8 728 214
Charges à caractère général (chap 011)	1 973 068	2 185 626	2 200 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	4 802 051	5 005 113	5 113 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	460 257	508 852	507 825
Charges financières (chap 66)	26 091	31 538	26 625
Autres dépenses de fonctionnement	57 412	40 804	31 897
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 318 878	7 771 933	7 879 347
Epargne de gestion	981 496	908 107	873 575
Intérêts de la dette (art 66111)	26 402	30 961	26 625
Epargne brute	955 094	877 146	846 950
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	185 688	191 332	196 851
Epargne nette	769 406	685 814	650 099
FCTVA (art 10222)	269 349	212 751	142 905
Subventions (chap 13)	229 294	38 740	369 832
Emprunts	0	0	0
Autres recettes	105 885	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	604 528	251 491	512 737
Sous-total dépenses d'équipement	1 957 483	1 366 209	1 370 367
Autres investissements hors PPI	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	185 688	191 332	196 851
Autres dépenses d'investissement	1 074	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	2 144 245	1 557 542	1 567 218
Fonds de roulement en début d'exercice	4 603 702	4 019 619	4 114 497
Résultat de l'exercice	- 584 083	94 878	- 205 614
Fonds de roulement en fin d'exercice	4 019 619	4 114 496	3 908 883
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	1 204 246	1 054 720	863 500
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	1 054 720	863 500	666 649

ANALYSE DE LA RETROSPECTIVE

La rétrospective des comptes met en évidence **une stabilisation en 2024 de la capacité d'épargne**.

- En 2022, l'épargne nette était de 769 406 €, soit 101€/hab.
- En 2023, elle baissait de 10,86% soit 685 814€.
- En 2024, elle se stabiliserait à hauteur de 650 099 €.

C'est cette épargne qui permet de financer des investissements courants.

Pour l'améliorer, il est nécessaire :

- de contenir les dépenses de fonctionnement notamment celles du chapitre 011 - charges à caractère général,
- de maîtriser celles du chapitre 012 - dépenses de personnel,
- et d'optimiser les coûts de revient des services au public.

Il faut noter

- un niveau d'investissement fluctuant selon les années en fonction de l'exécution des programmes :
 - en 2023, à hauteur de 1,4 millions € (hors capital de la dette)
 - et de 1,37 million € en 2024, d'une part
- un fonds de roulement conséquent issu des reports des excédents antérieurs d'autre part.
- et par ailleurs, un taux d'endettement très faible.
- Dans ce contexte, les perspectives d'investissements lourds pourront être envisagées avec sérénité ; d'autant que les principaux futurs programmes d'investissement prévus dans le cadre
 - des mesures de transition écologique,
 - de la construction d'un nouveau groupe scolaire à Pré Thomas
 - et de l'aménagement du Parc du Temps Libre
 - du Tiers lieu

seront éligibles à des subventions de l'Etat, de l'Europe et du Conseil Départemental.

Synthèse de la dette au 01/01/2025

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	466 717.94 €	70,01 %	3,10 %
Variable	199 930.59 €	29,99 %	3,11 %
Ensemble	666 648.53 €	100,00 %	3,10 %

Dette par année

	2025	2026	2027	2028	2029
Capital payé sur la période	202 710 €	199 711 €	159 719 €	104 508 €	-
Intérêts payés sur la période	* 17 311 €	* 10 890 €	* 5 999 €	* 2 248 €	-
Taux moyen sur la période	2,90 %	2,80 %	2,94 %	3,44 %	-

III ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

LES PREVISIONS D'EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT POUR 2025

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est estimée à ce stade, pour 2024 à + 2 %, par rapport au BP 2024.

Evolution 2023 à 2025 (prévision)

	2023	2024	2025	EVOL % 2024/2025
Dépenses réelles fonctionnement	7 771 933	7 820 825	8 150 625	+ 2,84 %
Dont : charges de personnel	5 005 113	5 113 000	5 200 000	+ 3,17 %
Dont : charges à caractère général	2 185 626	2 200 000	2 388 425	+ 5,68%
Dont : autres charges gestion courante	508 852	507 825	500 000	- 8,86 %

✓ **Les charges à caractère général**, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que

- l'inflation,
- le prix des fluides,
- la hausse importante des contrats d'assurances ou de maintenance et des fournitures (pour exemple l'achat des repas scolaires augmente de près de 100 000 €)
- Elles sont prévues pour 2025 en hausse de 5 %.

La commune s'engage résolument dans un plan d'économie d'énergie visant à "amortir" les *surcoûts de l'énergie par une maîtrise de la consommation* :

- baisse de la température de chauffe dans les bâtiments municipaux selon les usages
- changement de vannes thermostatiques permettant de contrôler la température de chauffe dans chaque pièce,
- installation de détecteurs de présence pour l'éclairage des zones de passage,
- équipement de systèmes de gestion à distance des chaufferies
- remplacement systématique de l'éclairage public par des leds
- rationalisation de l'utilisation des équipements (salles par exemple)

Les efforts de gestion devront être poursuivis pour contenir les charges à caractère général.

✓ **Les charges de personnel** constituent le premier poste de dépenses : 64 % des dépenses totales de fonctionnement;

- la dépense totale reste à un niveau élevé au regard de la taille de la collectivité, mais elle correspond à une offre de services publics nombreux et de qualité.
- La maîtrise de leur évolution s'impose néanmoins comme un enjeu majeur des prochaines années.

Ainsi, il est prévu de maintenir le niveau de la dépense à 5 200 000 €, qui prend en compte :

- La hausse de 4 % du taux de la CNRACL, estimé à 30 000 €
- Du Glissement Vieillesse Technicité" (GVT) issues du déroulement de carrière des agents

- De l'adhésion au CNAS et CAS (50 000 €)
- La nouvelle organisation des services permet d'envisager une stabilité des effectifs qui se traduit à périmètre comparable à la même enveloppe qu'en 2024 (BP 5 040 000 € + DM 100 000 €).

✓ **Les charges de gestion courante** restent stables, bien que le chapitre affiche une diminution de 9 % due au transfert des charges CAS au chapitre 011.

Ce chapitre est composé :

- Des subventions aux associations. La commune continuera de soutenir les associations sportives et culturelles qui animent le territoire tout au long de l'année, sur présentation de leurs comptes et des projets prévus dans l'année
- La subvention au CCAS sera envisagée à 20 000 € pour prendre en compte les conséquences difficiles de la conjoncture économique pour certains foyers.

✓ **Frais financiers :**

Grâce à la politique de désendettement engagée par la ville, la charge des frais financiers est contenue à moins de 20 000 € par an.

A priori le recours à l'emprunt ne devrait pas être sollicité avant l'année 2026

✓ **Les atténuations de produits :**

Les crédits budgétaires relatifs au prélèvement au titre du FPIC seront inscrits à un niveau inférieur à 2024 soit 35 000 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement est estimée à + 3 %, par rapport au BP 2024.

Chapitre 70 : Produit des services :

Les recettes sont estimées à 700 000 € et tiennent compte de la répercussion d'une partie de la hausse des prestations de restauration scolaire sur la tarification aux familles.

- Il convient de rappeler qu'ils ne représentent que 15 à 20 % de la charge réelle supportée par la collectivité.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

✓ La prévision de l'ensemble des recettes de la fiscalité directe, estimée pour 2025 à 4 253 000 € soit + 2,1 %.

La hausse des recettes liées à la fiscalité directe est liée à la dynamique des bases fiscales.

- Pour 2025, le coefficient de revalorisation des bases d'imposition des propriétés bâties et non bâties en dehors des locaux commerciaux devrait se situer à 1,7 %, en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) sur un an, auquel s'ajoute l'évolution physique attendue des bases sur l'Ecoparc Dijon Bourgogne notamment.

Le produit supplémentaire est de l'ordre de 100 000 €.

Les taux de la fiscalité locale seront maintenus en 2025, inchangés pour la 17^{ème} année ; soit

- 8,32 % - Taxe d'Habitation (TH) qui s'applique uniquement sur les résidences secondaires.
- 43,27 % - Taxe Foncier Bâti (TFB)
- 75,75 % - Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)

✓ Les reversements de fiscalité par Dijon Métropole :

- l'attribution de compensation s'élèvera à 1 518 765 € et tient compte des transferts de charges et mutualisation de services.
- la dotation de solidarité communautaire est prévue pour un montant de 322 578 €.

✓ Le montant prévisionnel de taxe additionnelle aux droits de mutation est envisagé à hauteur de 250 000 €, pour anticiper l'atonie de l'activité immobilière.

✓ La taxe sur l'électricité, de l'ordre de 180 000 €, est de manière prudente ajustée au niveau des recettes constatées en 2024.

Chapitre 74 : Dotations et participations

✓ La participation de la CAF pour les accueils petite enfance, enfance, et jeunesse, est prévue à environ 600 000 €.

✓ Les dotations de l'état se limitent maintenant à la DSR (dotation de solidarité rurale) pour un montant estimé à 110 000 €.

- Bien que la DGF soit annoncée en hausse par l'Etat, il faut rappeler que la commune de Saint-Apollinaire ne perçoit plus de part forfaitaire de la DGF depuis 2022.
- La DGF de Saint-Apollinaire s'élevait à quelques 600 000 € jusqu'en 2012.
- Ce manque à gagner cumulé pour notre commune s'élève à 4,263 millions € depuis 2015 !

✓ Le montant des allocations compensatrices pour 2024 est attendu à hauteur de 430 000 €.

- Elles correspondent à l'abattement des bases de 50 % pour les établissements industriels.

Chapitre 75 : Produits de gestion courante

✓ Les produits de gestion courante (revenus des locations de salles et loyers) seront légèrement réévalués par rapport à 2024, soit à 95 000 €.

LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025

En 2025, la section d'investissement est envisagée à hauteur de 3,4 M €.

Cette année, les projets s'articulent autour de priorités que l'on peut résumer ainsi :

- la transition écologique
- l'amélioration des bâtiments communaux
- la création d'un tiers lieu intergénérationnel
- la construction de l'école primaire de Pré Thomas
- la structuration du Parc du Temps libre en particulier dans sa dimension sportive et paysagère

L'urbanisation du Parc des Courbes Royes s'impose comme l'élément communal majeur des prochaines années.

- Elle est engagée par le traité de concession d'aménagement confié à Nexity – Foncier Conseil
- les premiers travaux débuteront dans le courant de l'année 2025.

Pour rappel cette urbanisation n'aura pas d'impact financier direct dans le budget communal

- en dehors de la construction de classes nécessaires pour le quartier dans la future école primaire Pré-Thomas,

L'école primaire de Pré-Thomas

Une autorisation de programme a été votée au budget 2024 pour un montant estimé à 9 millions d'euros répartie sur 4 années (études comprises). Pour rappel :

AP 2024/001 Construction Ecole primaire	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL AP
Montant TTC	1 100 000,00	1 300 000,00	4 000 000,00	2 600 000,00	9 000 000,00

Cette répartition sera actualisée après la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Cette école remplacera le groupe scolaire Paquier d'Aupré dont une partie des locaux est vétuste et énergivore. Elle accueillera les futurs élèves domiciliés Parc des Courbes Royes.

Une enveloppe de 1 000 000 € sera proposée pour 2025.

En 2024 les études de programmation ont été lancées.

Le Parc du Temps Libre revêt une dimension patrimoniale, environnementale, sportive et culturelle innovante de la ville de Saint-Apollinaire.

Son concept autour des équipements et plateaux sportifs du complexe de Louzole et de l'Espace culturel Tabourot des Accords, dans un environnement naturel généreux lui confère un caractère exemplaire pour lequel la municipalité ambitionne de placer des crédits conséquents sur plusieurs années dans le cadre d'une autorisation de programme votée en 2024.

Une autorisation de programme a été votée au budget 2024 pour un montant estimé à 5 millions d'euros répartie sur 10 années (études comprises). Pour rappel :

AP 2024-002 -PARC TEMPS LIBRE	Crédits antérieurs (2023)	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
Montant TTC	48 102,00	927 770,00	449 128,00	395 000,00	400 000,00	400 000,00

AP 2024-002 -PARC TEMPS LIBRE	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032	CP 2033	TOTAL AP
Montant TTC	400 000,00	480 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	5 000 000,00

Cette répartition sera actualisée après la clôture de l'exercice budgétaire 2024.

Une enveloppe globale de 800 000 € sera proposée dans le budget 2025 dans l'autorisation de programme pour :

- Nouveaux équipements (dont l'extension des vestiaires rugby),
- l'amélioration de la sobriété énergétique par la modernisation du chauffage et de l'éclairage du complexe sportif et des terrains
- l'organisation globale du stationnement des véhicules et des circulations douces
- la création d'une tranche de la ceinture verte du Parc

Le plan de transition écologique voté en 2021 s'impose comme une priorité de la municipalité.

- Sur l'ensemble des services et équipements de la commune, des crédits à hauteur de 400 000 € sont inscrits pour 2025.

Les groupes scolaires restent aussi une priorité à Saint-Apollinaire, tant dans leur entretien que dans l'équipement moderne des classes.

- Les prévisions de crédits d'investissement pour le scolaire s'élèvent à 100 000 € pour 2025.

Le tiers lieu intergénérationnel prend corps dès 2025,

- avec des inscriptions budgétaires importantes, 450 000 € dédiées à la rénovation et à la modernisation de médi@lude.

Divers bâtiments :

- les façades de l'Hôtel de ville, la toiture de la tour... estimé à 140 000 €
- Equipement et aménagements de divers terrains, estimé à 190 000 €

Le remboursement capital emprunts se situe à 203 000 €,

- soit un niveau très faible pour une ville de la taille de Saint-Apollinaire bien que les engagements d'investissement soient importants.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025

Les principales recettes d'investissement prévues sont :

- **Dotations et fonds divers**

- La Loi de finances 2025 prévoit une baisse du taux du FCTVA et sa remise en cause sur certaines lignes de fonctionnement. Il s'en suit une dégradation de ces crédits d'Etat.
- le montant de FCTVA (sur les investissements 2024) s'établira donc qu'à hauteur de 150 000 € (perte estimée à 22 000 € avec les mesures du PLF).

- **Les subventions**

- elles seront sollicitées auprès des financeurs potentiels (Europe, Etat, Région, Département, ...) pour bénéficier d'un maximum de financements.

- **L'autofinancement**

- il est assuré par les excédents de fonctionnement antérieurs reportés
- il se caractérise par un niveau conséquent, grâce aux efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement depuis de nombreuses années
- l'amélioration de notre capacité d'épargne reste un objectif qui doit se confirmer les années à venir ; il est en-effet le levier nécessaire à l'investissement de demain.

- **Le besoin de financement**

- Malgré une section d'investissement élevée pour 2025, le recours à l'emprunt en 2025 ne s'impose pas.
- Pour autant, compte tenu des lourdes opérations d'investissement projetées sur les prochaines années, et dans l'hypothèse d'opportunités d'emprunts à taux très faibles, la commune pourrait souscrire de nouveaux emprunts dès 2025, en vue d'étaler la charge des investissements lourds sur plusieurs années.